Niveau(x) d'enseignement : 4
Centre d'intérêt : 755

Numéro EDUQ : 9370281

Evaluation des programmes d'études : anglais, langue seconde, second cycle du secondaire / Direction de la sanction des études. -- [Québec] : La Direction, 1992.
15 p. ; 28 cm. -- (Feuillet d'information / Direction de la sanction des études du Québec)

Titre de départ. Code: 16-7906-06.

Vedette(s)-secondaire(s): Québec (Province). Direction de la sanction des études

Descripteur(s): Anglais (Langue) * Langue seconde * Evaluation de programmes * Rendement scolaire * Secondaire (Ordre d'enseignement)

Synthèse des principales données obtenues sur le programme d'anglais, langue seconde, du second cycle du secondaire, auprès des élèves et des agents d'éducation. La participation à l'évaluation du programme a été jugée excellente: 91 % des conseillers pédagogiques ou responsables du dossier ont répondu de même que 87 % du personnel enseignant et 89 % des élèves. Les résultats obtenus par ces derniers à une épreuve unique obligatoire sont présentés et interprétés. Le taux de réussite global est de 70,9 %. Les éléments positifs relatifs au contexte de la mise en oeuvre du programme, aux fondements et principes directeurs du programme et à la partique pédagogique sont dégagés. Quant aux éléments négatifs, ils ont trait à la tâche et à la formation des responsables du dossier, à l'évaluation des apprentissages, aux mises en situation d'apprentissage et à la participation des élèves au cours d'ALS ainsi qu'à la précision des opérations dans le programme et des objectifs terminaux et intermédiaires. Finalement, des recommandations sont formulées à la lumière des données recueillies.

Type de document :

1370281

Feuillet d'information
Évaluation des programmes d'études
Anglais, langue seconde, second cycle du secondaire

Mai 1992 — Direction de la sanction des études

1. INTRODUCTION

Le présent feuillet fournit une synthèse des principales données sur le programme d'anglais, langue seconde (ALS), du second cycle du secondaire, obtenues des élèves ainsi que des agentes et des agents d'éducation. Un rapport détaillé a également été publié.

2. OBJECTIFS

En évaluant le programme d'ALS, du second cycle du secondaire, le Ministère avait pour objectif de recueillir des données sur les points suivants : la qualité du programme d'études et son implantation, les résultats obtenus par les enseignantes et les enseignants dans la mise en œuvre du programme, les conditions et les pratiques d'enseignement de même que la satisfaction des utilisatrices et des utilisateurs en vue de présenter les principales conclusions aux personnes qui prennent les décisions au Ministère et de formuler, s'il y a lieu, des recommandations.

3. PERSONNES CONSULTÉES

Le tableau 1 regroupe les données sur les personnes consultées en 1991 et leur participation à l'évaluation du programme d'études. La participation a été jugée excellente.

Tableau 1 Données sur les instruments de sondage et les épreuves quant au nombre de documents expédiés et reçus par rapport aux personnes consultées

PERSONNES CONSULTÉES	NOMBRE DE DOCUMENTS EXPÉDIÉS	NOMBRE DE DOCUMENTS REÇUS
	<u>Questionnaires</u>	
Conseillères et conseillers pédagogiques ou responsables du dossier (127 commissions scolaires et 11 écoles privées)	138	119 (91 %)
Personnel enseignant (108 écoles publiques et 11 écoles privées)	119	103 (87 %)
Élèves (19 écoles publiques et 7 écoles privées)	729	650 (89 %)
	<u>Épreuve</u>	
Élèves	Épreuve unique obligatoire pour tous les élèves	
Production d'un discours oral (15 écoles)		423 (100 %)
Production d'un discours écrit (26 écoles)		729 (100 %)
Compréhension d'un discours oral (26 écoles)		729 (100 %)
Compréhension d'un discours écrit (26 écoles)		729 (100 %)

Québec

4. RÉSULTATS DES ÉLÈVES

Le tableau 2 présente les résultats globaux obtenus à l'épreuve (juin 1991).

Tableau 2 Résultats globaux

HABILETÉ	IMPORTANCE RELATIVE (%)	NOMBRE D'ÉLÈVES	MOYENNE (%)	TAUX DE RÉUSSITE (%)
Production d'un discours oral	16	423	63,4	65,9
Production d'un discours écrit	24	729	60,9	50,2
Compréhension d'un discours oral	24	729	78,7	77,6
Compréhension d'un discours écrit	36	729	74,7	80,4
TOTAL	100	729	70,0	70,9

Cote

Le calcul de la cote permet d'attribuer un niveau de difficulté à chaque activité. Trois facteurs sont considérés dans ce calcul: le sujet, la tâche et le texte (en compréhension) ou la performance (en production).

Pour trouver la cote d'une activité, on effectue le calcul suivant:

COTE = [Niveau de difficulté du SUJET (1 à 4)] + [Niveau de difficulté de la TÂCHE (1 à 3)] + [Niveau de difficulté du TEXTE — OU — Niveau de PERFORMANCE (1 à 4)]

- Sujet : c'est ce dont on parle dans le texte. Le niveau de difficulté du sujet varie en fonction de trois critères : ce sujet est familier ou non, concret ou abstrait, pragmatique ou non.

- Tâche : la tâche se confond avec l'objectif intermédiaire. Le niveau de difficulté de chacun des 46 objectifs intermédiaires est déterminé dans le programme.

- Texte : le niveau de difficulté du texte est considéré en compréhension. Il est établi en fonction de six critères : longueur du texte, longueur des phrases, niveau de vocabulaire, supports hors texte, écrans linguistiques et redondance de l'information.

- Performance : le niveau de performance de l'élève est considéré en production. Il est établi en fonction de cinq critères : l'aide extérieure, l'autonomie linguistique, la spontanéité, le développement du texte et l'enchaînement logique du texte.

Pondération des objectifs intermédiaires

Le programme prescrit une cote et un pourcentage de temps à accorder aux objectifs intermédiaires en fonction de leur niveau de difficulté pour chaque classe du second cycle.

CLASSE	NIVEAU DE DIFFICULTÉ 1	2	3	COTE
Troisième	30 %	60 %	10 %	5
Quatrième	20 %	60 %	20 %	7
Cinquième	10 %	60 %	30 %	9

Caractéristiques de l'échantillon

Pour l'épreuve de production d'un discours oral, l'échantillon était composé de 423 élèves de 15 écoles publiques et privées de toutes les régions de la province.

Pour les épreuves de compréhension d'un discours oral, de compréhension d'un discours écrit et de production d'un discours écrit, l'échantillon a été élargi à 729 élèves et à 26 écoles.

Correction et analyse des résultats

Durant l'épreuve de production d'un discours oral, la production des élèves a été enregistrée sur cassette. Afin d'assurer une plus grande uniformité, ces productions ont ensuite été évaluées par un juge unique. Les réponses des élèves à l'épreuve de production d'un discours écrit ont aussi été évaluées par un juge unique. Toutes les copies d'élèves pour les deux épreuves de compréhension ont été recorrigées afin de s'assurer de la justesse des résultats.

Grilles d'évaluation

Le programme propose une procédure d'évaluation de la performance de l'élève en fonction d'un nombre de critères présents ou absents. Or, cette procédure s'avère difficile à utiliser dans une épreuve du type sommatif. Les critères définis dans le programme ont donc été intégrés dans une grille d'évaluation à cinq niveaux (0 à 4). La même grille a été utilisée pour l'évaluation de la production d'un discours oral et de la production d'un discours écrit.

De plus, afin de mesurer les répercussions de l'utilisation de cette grille d'évaluation, toutes les productions ont été recorrigées une seconde fois à l'aide d'une grille témoin. Cette dernière diffère de la grille originale en ce qu'elle comporte sept niveaux (0 à 6) et inclut certains critères non mentionnés dans le programme. Les résultats comparés figurent dans l'analyse détaillée des épreuves de production.

4.1 ÉPREUVES DE PRODUCTION

Attribution des points

L'attribution des points en fonction du niveau de performance présentait une autre difficulté. Dans les épreuves originales, la distribution a été faite en tenant compte du niveau de performance nécessaire pour atteindre la cote 9. Ainsi, lorsque la performance attendue était de 4, une performance de 3 valait moins de 60 p. 100 des points. Le tableau 3 montre quelques exemples de la distribution des points qui en ont résulté.

Tableau 3 Attribution des points

NIVEAU DE PERFORMANCE	PERFORMANCE ATTENDUE = 4			PERFORMANCE ATTENDUE = 3		
4	12	10	8	12	10	8
3	7	5	4	9	8	6
2	4	4	3	6	5	4
1	2	2	1	3	3	2
0	0	0	0	0	0	0

Pour la recorrection avec la grille témoin, les points ont été distribués uniformément entre les niveaux (0 à 6). Le tableau 4 permet de comparer les résultats obtenus avec les deux grilles.

Tableau 4 Résultats comparés des élèves aux épreuves de production

HABILETÉ	GRILLE ORIGINALE		GRILLE TÉMOIN	
	Moyenne (%)	Taux de réussite (%)	Moyenne (%)	Taux de réussite (%)
Production d'un discours oral	63,4	65,9	75,0	81,3
Production d'un discours écrit	60,9	50,2	63,9	58,9

Commentaires sur l'usage des grilles d'évaluation et sur le mode d'attribution des points

L'usage de la grille témoin donne des résultats nettement supérieurs à ceux qui ont été obtenus avec la grille originale. Par ailleurs, l'usage de l'une ou l'autre grille influe peu sur les résultats obtenus par les élèves forts et les élèves faibles. Le nombre plus élevé de niveaux de la grille témoin permet cependant une meilleure discrimination chez les élèves moyens. Enfin, le fait de se servir de la cote pour établir un seuil de performance et une distribution des points amène des distorsions dans les résultats, surtout lorsque la performance attendue est de 4 (valeur maximale). Dans ce cas, tous les élèves qui n'atteignent pas ce niveau de performance sont en situation d'échec.

4.1.1 Épreuve de production d'un discours oral

Instrument de mesure

L'épreuve comportait deux parties consécutives au cours d'une entrevue individuelle. La durée prévue était d'environ cinq minutes par élève.

Dans la première partie, l'élève devait tirer deux cartes au hasard, chaque carte portant le nom d'une activité (exemple : *eating*). Il ou elle devait ensuite exprimer son opinion sur les relations possibles entre cette activité et une perception que l'on peut avoir du temps (exemple : *happy time*).

Dans la deuxième partie, l'élève devait exprimer son accord ou son désaccord avec des idées qui lui étaient présentées sur une carte tirée au hasard. Il ou elle devait ensuite justifier son point de vue à l'aide d'une anecdote ou de son expérience personnelle.

Description des dimensions

Première partie

L'élève doit exprimer une opinion sur un sujet donné (affirmer) en vue d'informer quelqu'un sur ses opinions.

Deuxième partie

L'élève doit discuter de certaines idées exprimées par une autre personne en vue d'informer quelqu'un sur ses opinions.

Le tableau 5 présente les résultats à l'épreuve de production d'un discours oral.

Tableau 5 Résultats obtenus par les élèves à l'épreuve de production d'un discours oral selon deux types de grilles d'évaluation

		GRILLE ORIGINALE		GRILLE TÉMOIN	
		Moyenne (%)	Taux de réussite (%)	Moyenne (%)	Taux de réussite (%)
Objectif terminal	n° 1				
	n° 2				
	n° 3				
	n° 4	63,4	65,9	75,0	81,3
Opération	Réutiliser				
	Interroger				
	Affirmer	56,5	22,9	72,4	82,0
	Discuter	70,3	66,6	77,5	80,6
Objectif intermédiaire	n° 37	56,5	22,9	72,4	82,0
	n° 46	70,3	66,6	77,5	80,6
TOTAL		63,4	65,9	75,0	81,3

Interprétation des résultats

La différence marquée entre les résultats obtenus avec des grilles différentes et une attribution de points différente confirme le fait qu'il n'est pas possible de distribuer les points à partir de la cote. À titre d'exemple, pour l'objectif intermédiaire 37 (ou l'opération «affirmation»), la performance devait être de 4 pour atteindre la cote 9. Cela impliquait la distribution suivante des points : 10, 5, 4, 2, 0. En d'autres termes, toute élève ou tout élève qui n'atteignait pas le niveau de performance 4 (le plus élevé) de la

grille d'évaluation était en situation d'échec. Ce qui explique le faible taux de réussite (22,9 p. 100) au moment de la recorrection avec la grille originale, d'ailleurs confirmé par la racorrection avec la grille témoin.

Commentaires

Il y aurait lieu d'améliorer :

- les grilles d'évaluation;
- l'usage des grilles d'évaluation par le personnel enseignant;
- la notion de cote et de niveau de performance en production;
- la maîtrise de la structure par les élèves.

En conséquence, il est souhaité :

- qu'une nouvelle grille d'évaluation soit expérimentée;
- que l'on offre au personnel enseignant de la formation concernant l'utilisation de telles grilles;
- que la notion de cote et de niveau de performance soit révisée;
- que l'on offre au personnel enseignant de la formation concernant l'enseignement de la structure en vertu de l'approche communicative.

4.1.2 Épreuve de production d'un discours écrit

Instrument de mesure

L'épreuve comportait quatre parties qui faisaient suite à la compréhension d'un discours écrit. L'épreuve combinée était d'une durée de deux heures.

Dans la neuvième partie, l'élève devait écrire un texte dans ses propres mots dans lequel il ou elle replaçait selon l'ordre chronologique neuf inventions mentionnées dans un texte.

Dans la dixième partie, l'élève devait répondre à une question en proposant des moyens de résoudre un problème.

Dans la onzième partie, l'élève devait décrire des moyens qu'il ou elle prend pour se calmer dans certaines situations.

Dans la douzième partie, l'élève devait exprimer son accord ou son désaccord avec des idées proposées au sujet du temps en justifiant son point de vue.

Description des dimensions

Neuvième partie

L'élève doit reconstituer la séquence chronologique d'événements (réutiliser) en vue d'informer quelqu'un sur des faits ou des événements.

Dixième partie

L'élève doit répondre à une question relative à un ou plusieurs éléments continus d'information (interroger) en vue d'informer quelqu'un sur la solution à trouver à un problème.

Onzième partie

L'élève doit rapporter des faits ou décrire des événements (affirmer) en vue d'informer quelqu'un sur des «gestes à poser».

Douzième partie

L'élève doit formuler ses propres arguments sur un sujet donné (affirmer) en vue d'informer quelqu'un sur ses centres d'intérêt, ses attitudes, ses opinions.

Les résultats des élèves à l'épreuve de production d'un discours écrit se trouvent au tableau 6.

Tableau 6 **Résultats obtenus par les élèves à l'épreuve de production d'un discours écrit selon deux types de grilles d'évaluation**

		GRILLE ORIGINALE		GRILLE TÉMOIN	
		Moyenne (%)	Taux de réussite (%)	Moyenne (%)	Taux de réussite (%)
Objectif terminal	n° 1	50,7	25,2	52,6	47,3
	n° 2	59,4	33,4	63,0	60,4
	n° 3	63,7	35,6	68,9	66,4
	n° 4	65,5	57,4	66,1	63,7
Opération	Réutiliser	50,7	25,2	52,6	47,3
	Interroger	59,4	33,4	63,0	60,4
	Affirmer	64,9	56,9	67,4	63,7
	Discuter				
Objectif intermédiaire	n° 27	50,7	25,2	52,6	47,3
	n° 34	59,4	33,4	63,0	60,4
	n° 40	65,5	57,5	66,1	63,7
	n° 42	63,7	35,6	68,4	66,4
TOTAL		60,9	50,2	63,9	58,9

Interprétation des résultats

Les résultats à l'épreuve de production d'un discours écrit sont les plus faibles de l'ensemble de l'épreuve. Cela n'est guère surprenant puisque la production s'avère une habileté plus complexe que la compréhension. De plus, même les élèves dits bilingues éprouvent souvent des difficultés à s'exprimer par écrit.

Tout comme en production d'un discours oral, l'usage d'une seconde grille conduit à des résultats différents. On peut noter, pour toutes les parties de l'épreuve, une légère augmentation des notes moyennes. Mais comme il fallait s'y attendre, c'est dans les taux de réussite que les différences sont les plus marquées, allant jusqu'à 30,8 p. 100 dans le cas de l'objectif intermédiaire 42, ce qui démontre que la grille originale tend à créer deux groupes : «les élèves forts» et «les autres». L'application de la grille témoin entraîne plutôt l'étalement des résultats.

Les faibles résultats à la neuvième partie (réutilisation) signalent un problème particulier. Dans cette partie, l'élève devait reconstituer l'ordre chronologique d'événements présentés dans un texte. D'après le programme, cette tâche devrait être facile puisqu'on lui a attribué un niveau de difficulté 1. Dans les faits, on constate que cette tâche pose un double problème. Dans un premier temps, l'élève doit bien comprendre le texte pour replacer les éléments selon l'ordre chronologique. (Le texte comportait neuf éléments à mettre dans l'ordre.) Dans un deuxième temps, il ou elle doit écrire un texte «dans ses propres mots». La recorrection a permis de constater que plusieurs sont incapables d'accomplir cette tâche. Ou bien ces élèves alignent des bouts de phrases copiés du texte d'origine, ou bien elles et ils composent un texte original, mais sans se soucier de la consigne qui est de placer les événements dans l'ordre.

Il y aurait lieu d'améliorer :

- l'enseignement de la «réutilisation»;
- l'intégration des habiletés qui favorisent le «réinvestissement» par les élèves;
- le concept des niveaux de difficulté des objectifs intermédiaires;
- les grilles d'évaluation;
- l'usage des grilles d'évaluation par le personnel enseignant;
- la notion de niveau de performance et de cote en production;
- la maîtrise de la structure par les élèves.

En conséquence, il est souhaité :

- que l'on offre au personnel enseignant du perfectionnement qui permettra un meilleur enseignement de la «réutilisation»;
- que le programme, le matériel didactique et les instruments d'évaluation favorisent le «réinvestissement» des acquis par l'intégration des habiletés;
- que les niveaux de difficulté des objectifs intermédiaires du programme soient révisés à la lumière de l'expérience acquise;
- qu'une nouvelle grille d'évaluation soit expérimentée en y incluant le respect de la tâche;
- que l'on offre au personnel enseignant de la formation concernant l'utilisation de telles grilles;
- que la notion de cote et de niveau de performance en production soit révisée;
- que l'on offre au personnel enseignant de la formation concernant l'enseignement de la structure en vertu de l'approche communicative.

4.2 ÉPREUVES DE COMPRÉHENSION

On peut lire les résultats des épreuves de compréhension au tableau 7.

Tableau 7 Résultats des élèves aux épreuves de compréhension

HABILETÉ	MOYENNE (%)	TAUX DE RÉUSSITE (%)
Compréhension d'un discours oral	78,7	77,6
Compréhension d'un discours écrit	74,7	80,4

4.2.1 Épreuve de compréhension d'un discours oral

Instrument de mesure

L'épreuve comportait cinq parties liées par un même thème, le «temps». À chaque partie correspondait un texte enregistré sur cassette. Les trois premiers textes étaient du type narratif et les deux derniers des dialogues. La durée de la cassette était d'environ 30 minutes.

Les sujets traités portaient sur la notion de temps, les moyens de «figer» le temps, les dictons en rapport avec le temps, les horaires et la nécessité des horaires.

Description des dimensions

Première partie

L'élève doit «identifier» plusieurs éléments discrets d'information (repérer) en vue de s'informer sur des faits ou des événements.

Deuxième partie

L'élève doit «identifier» les mots clés d'un texte (découvrir) en vue de s'informer sur des faits ou des événements.

Troisième partie

L'élève doit faire des associations d'idées entre différents mots ou groupes de mots (déduire) en vue de s'informer de l'opinion des autres.

Quatrième partie

L'élève doit retracer la séquence chronologique d'événements (rechercher) en vue de résoudre un problème.

Cinquième partie

L'élève doit relever les différences entre les opinions exprimées dans plusieurs textes (comparer) en vue de s'informer de l'opinion des autres.

Les résultats obtenus par les élèves à l'épreuve de compréhension d'un discours oral se trouvent au tableau 8.

Tableau 8 Résultats obtenus par les élèves à l'épreuve de compréhension d'un discours oral

		Moyenne (%)	Taux de réussite (%)
Objectif terminal	n° 1		
	n° 2		
	n° 3	83,7	82,9
	n° 4	80,9	79,7
	n° 5		
	n° 6	73,4	70,5
Opération	Déduire	64,9	53,9
	Découvrir	84,3	87,6
	Repérer	65,3	59,9
	Rechercher	83,7	82,3
	Comparer	91,6	95,4
Objectif intermédiaire	n° 2	64,9	53,9
	n° 7	84,3	87,6
	n° 12	65,3	59,9
	n° 19	83,7	82,3
	n° 23	91,6	95,4
Type de réponse	choisie	81,5	81,3
	construite	73,4	70,5
TOTAL		78,7	77,6

Interprétation des résultats

Dans l'ensemble, les résultats à l'épreuve de compréhension d'un discours oral sont relativement élevés, surtout si l'on se rappelle qu'il s'agit d'une épreuve de fin d'études secondaires.

Le tableau 8 permet toutefois de constater que les résultats sont sensiblement plus faibles pour les opérations «déduire» et «repérer». On considère souvent ces opérations mentales comme étant «faciles». Les résultats tendent à montrer que tel n'est pas le cas. De plus, la compréhension des objectifs intermédiaires de déduction n'est pas univoque. Les expressions «tirer parti de» ou «faire des associations d'idées» laissent place à l'interprétation. Il devient alors difficile d'enseigner et d'évaluer ces objectifs de façon uniforme.

Le tableau montre également que les résultats sont plus élevés pour les réponses choisies que pour les réponses construites. Après analyse sommaire, il semble que certains élèves ne soient pas habitués à répondre de cette façon. Il faut préciser que, dans ces énoncés à réponse construite, l'élève n'avait que quelques mots à écrire.

Il y aurait lieu d'améliorer :

- l'enseignement des opérations mentales «déduire» et «repérer»;
- la compréhension de certains objectifs intermédiaires;
- la distinction entre les niveaux de difficulté des objectifs intermédiaires dans la langue parlée et dans la langue écrite.

En conséquence, il est souhaité :

- que l'on offre au personnel enseignant du perfectionnement qui permettra un meilleur enseignement des opérations mentales «déduire» et «repérer»;
- que la formulation des objectifs intermédiaires soit révisée et précisée au besoin afin de les rendre opérationnels;
- que les niveaux de difficulté des objectifs intermédiaires du programme soient révisés à la lumière de l'expérience acquise;
- qu'une distinction soit faite entre les niveaux de difficulté des objectifs intermédiaires dans la langue parlée et dans la langue écrite.

4.2.2 Épreuve de compréhension d'un discours écrit

Instrument de mesure

L'épreuve comportait huit parties liées par un même thème, le «temps». Elle était intégrée à l'épreuve de production d'un discours écrit. La durée prévue pour l'ensemble des deux épreuves était de deux heures.

Les sujets traités portaient sur l'importance du temps, les attitudes à l'égard du temps, les horaires, les moyens d'épargner du temps, les inventions, le calendrier, la mesure du temps et les instruments qui mesurent le temps.

Description des dimensions

Première partie

L'élève doit «identifier» l'idée principale d'un texte (découvrir) en vue de s'informer sur les attitudes des autres.

Deuxième partie

L'élève doit tirer parti de l'information fournie par un passage intermédiaire d'un texte (déduire) en vue de s'informer sur les attitudes des autres.

Troisième partie

L'élève doit faire la distinction entre certains arguments pour et certains arguments contre (rechercher) en vue de confirmer ou d'infirmer ses hypothèses ou celles des autres.

Quatrième partie

L'élève doit faire la distinction entre des énoncés à caractère général et d'autres à caractère particulier (rechercher) en vue de résoudre un problème.

Cinquième partie

L'élève doit relever l'information factuelle différente rapportée dans différents textes sur le même sujet (comparer) en vue de s'informer sur des faits ou des événements.

Sixième partie

L'élève doit «identifier» un élément continu d'information factuelle (repérer) en vue de s'informer sur des faits ou des événements.

Septième partie

L'élève doit tirer parti de l'information fournie par le début d'un texte (déduire) en vue de s'informer sur des «gestes à poser».

Huitième partie

L'élève doit faire la distinction entre certains faits et certaines opinions (rechercher) en vue de s'informer sur l'opinion des autres.

Les résultats obtenus par les élèves à l'épreuve de compréhension d'un discours écrit se trouvent au tableau 9.

Tableau 9 Résultats obtenus par les élèves à l'épreuve de compréhension d'un discours écrit

		Moyenne (%)	Taux de réussite (%)
Objectif terminal	n° 1	89,7	96,0
	n° 2	60,9	62,2
	n° 3	83,1	83,4
	n° 4	73,6	69,7
	n° 5	71,9	69,7
	n° 6	68,9	68,8
Opération	Déduire	64,6	59,5
	Découvrir	75,6	75,4
	Repérer	61,0	53,3
	Rechercher	82,7	92,9
	Comparer	76,8	78,7
Objectif intermédiaire	n° 5	60,9	62,2
	n° 6	68,3	70,3
	n° 9	75,6	75,4
	n° 13	61,0	53,3
	n° 15	89,7	96,0
	n° 16	73,6	69,7
	n° 17	83,1	83,4
	n° 22	76,8	78,7
Type de réponse	choisie	77,7	83,6
	construite	69,6	68,2
TOTAL		74,7	80,4

Interprétation des résultats

Les résultats pour l'ensemble de l'épreuve de compréhension d'un discours écrit semblent indiquer que, pour la majorité des élèves, cette partie du programme ne pose pas de problèmes majeurs.

L'examen du tableau 9 montre cependant que les résultats sont sensiblement plus faibles pour les opérations «déduire» et «repérer». Cette constatation vient confirmer ce qui a déjà été observé dans la compréhension d'un discours oral. Il existerait donc une lacune pour ces deux opérations mentales, indépendamment du fait que ce soit dans la langue parlée ou dans la langue écrite.

Il y aurait lieu d'améliorer :

- l'enseignement des opérations mentales «déduire» et «repérer»;
- la compréhension de certains objectifs intermédiaires.

En conséquence, il est souhaité :

- que l'on offre au personnel enseignant du perfectionnement qui permettra un meilleur enseignement des opérations mentales «déduire» et «repérer»;
- que la formulation des objectifs intermédiaires soit révisée et précisée, si cela est nécessaire, afin de les rendre opérationnels;
- que les niveaux de difficulté des objectifs intermédiaires du programme soient révisés à la lumière de l'expérience acquise;
- que les termes «idée principale», «idée maîtresse» et «idée secondaire» soient révisés pour les harmoniser avec la terminologie du programme de français, langue maternelle.

5. CONCLUSION

5.1 ÉLÉMENTS POSITIFS

Un premier point fort regroupe les éléments relatifs au **contexte de la mise en œuvre du programme**. En effet, le personnel enseignant est stable, expérimenté et a reçu une formation qu'il juge satisfaisante sur l'approche communicative du programme, les fondements et l'objectif global du programme. Le soutien pédagogique satisfait 60 p. 100 du personnel enseignant, bien que ce soutien provienne plutôt du travail coopératif avec des collègues que des rencontres avec la personne responsable du dossier. La plupart des commissions scolaires consultées possèdent le matériel didactique de base autorisé par le Ministère et le personnel enseignant a été consulté à ce sujet.

Un deuxième point fort a trait aux **fondements et aux principes directeurs du programme**. Ceux-ci font l'objet d'un accord de la part du personnel enseignant, des responsables du dossier de même que des directrices et des directeurs d'école. Ces principes directeurs s'énoncent ainsi :

- considérer la langue comme moyen de communication;
- accorder une plus grande importance à la compréhension plutôt qu'à la production;
- considérer l'erreur comme faisant partie du processus d'apprentissage.

De plus, les différentes composantes de l'approche communicative sont très satisfaisantes pour l'ensemble des agentes et des agents d'éducation. Bien que le programme permette de l'enrichissement, le personnel enseignant a cependant besoin de documents de soutien.

Un troisième point fort touche quelques éléments relatifs à la **pratique pédagogique**. Le personnel enseignant se dit suffisamment préparé à enseigner le programme, bien qu'il soit plus à l'aise pour les volets «compréhension» que pour les volets «production», et les résultats des élèves le confirment.

De plus, les élèves émettent une opinion qui confirme que la répartition du temps d'enseignement pour chacun des quatre volets du programme est respectée en classe. En compréhension orale et en compréhension écrite, 80 p. 100 des élèves comprennent bien le contexte d'une situation. Pour 62 p. 100 des élèves, les sujets traités rejoignent leurs centres d'intérêt, et 79 p. 100 d'entre elles et eux trouvent les thèmes intéressants dans le matériel didactique et le temps suffisant pour les traiter. On note que 81 p. 100 des élèves désirent continuer l'apprentissage de l'anglais surtout aux fins de leur futur travail. Près de 80 p. 100 du personnel enseignant communique en anglais avec les élèves qui emploient la langue anglaise une fois sur deux. On constate une variété de moyens d'apprentissage. Le cahier d'exercices, très utilisé, n'obtient pas la faveur des élèves. Les mises en situation qui amènent l'élève à se débrouiller en anglais plus rapidement sont reconnues comme point positif par les directrices et les directeurs d'école. Soulignons également qu'un perfectionnement est demandé sur le déroulement de mises en situation et sur les critères pour la compréhension et la production.

5.2 ÉLÉMENTS NÉGATIFS

Un premier point négatif vise la **tâche et la formation des responsables du dossier**. En effet, 41 p. 100 seulement des responsables sont des conseillères ou des conseillers pédagogiques et 55 p. 100 des responsables consacrent moins de 25 p. 100 de leur tâche au second cycle du secondaire et accordent donc un soutien minime au personnel enseignant. Par ailleurs, 52 p. 100 des responsables n'étaient pas en fonction comme responsables au moment de l'implantation du programme et demandent du perfectionnement sur le développement des habiletés «réutilisation», «discussion», «découverte», «déduction» et «recherche».

Un deuxième point négatif touche l'**évaluation** des apprentissages. Le personnel enseignant est insatisfait de la préparation reçue sur l'évaluation. L'auto-évaluation et l'évaluation par les autres élèves sont peu utilisées en évaluation formative. Les buts de l'évaluation sommative et de l'évaluation formative ne sont pas respectés et ce, bien que les enseignantes et les enseignants se disent suffisamment préparés pour évaluer l'ALS, ce qui contredit leur opinion. De plus, dans une situation d'évaluation autour d'un thème, l'évaluation de la production orale est rarement incluse. Plusieurs éléments comptent dans la note de l'élève sur le bulletin ce qui entraîne une surcharge de travail pour le personnel enseignant à la compilation des résultats. On doit souligner que cette pratique n'est pas souhaitée par le Ministère. En outre, pour les responsables du dossier, l'information ne s'avère pas suffisamment claire en ce qui a trait à la performance de l'élève. Par ailleurs, le personnel enseignant est très peu satisfait de l'information reçue sur les critères relatifs à la production et à la compréhension (cote, pondération et tâche) et souhaite un perfectionnement. Les grilles d'évaluation respectant les critères prévus dans le programme posent beaucoup de problèmes.

Un troisième point négatif traite des **mises en situation d'apprentissage** et de la **participation des élèves au cours d'ALS**. La moitié des élèves ne connaissent pas le but du programme et cette proportion d'élèves se dit insatisfaite du programme. Le tiers des élèves ont des attentes plus élevées que l'objectif du programme, soit se tirer d'affaire dans des situations de la vie courante. Un peu plus de la moitié seulement des élèves (59 p. 100) emploient l'anglais pour parler à leur enseignante ou à leur enseignant. Les situations spontanées sont peu utilisées par rapport aux présentations préparées et les élèves ne se sentent pas à l'aise pour se débrouiller dans des situations exploitées en production orale et en production écrite, par exemple répondre au téléphone et écrire une lettre. Cet état de fait démontre des lacunes dans la mise en œuvre du programme. De plus, la production écrite est trop liée à la compréhension écrite, se limitant souvent à répondre à des questions sur un texte. Pour une ou un élève sur deux, il y a insatisfaction sur la qualité de sa grammaire. Celle-ci est employée souvent hors contexte. Le cahier d'exercices, très utilisé, laisse l'impression à la moitié des élèves de ne faire aucun progrès. Notons enfin l'absence d'activité de clôture où l'élève peut prendre conscience de l'apprentissage réalisé pour le «réinvestir».

Ces données obligent à apporter des nuances sur l'opinion émise par le personnel enseignant qui se dit suffisamment préparé à enseigner le programme.

Un autre point négatif concerne la **précision des opérations dans le programme et des objectifs terminaux et intermédiaires**. Les opérations ne sont pas suffisamment expliquées dans le programme et un perfectionnement a été demandé sur ce sujet. Les énoncés des objectifs terminaux ont besoin d'être précisés, explicités à partir d'exemples. Un bon nombre d'objectifs intermédiaires manquent de clarté; notons ceux qui sont liés à l'opération «déduction» (objectifs intermédiaires 2, 4 et 6), à l'opération «découverte» (objectifs intermédiaires 8 et 10), à l'opération «repérage» (objectifs intermédiaires 11, 12, 13 et 14), à l'opération «recherche» (objectifs intermédiaires 17, 18 et 20), à l'opération «interrogation» (objectifs intermédiaires 31, 32, 33 et 34), à l'opération «affirmation» (objectifs intermédiaires 38 et 41) et à l'opération «discussion» (objectifs intermédiaires 44 et 45). Les résultats plus faibles des élèves pour certains de ces objectifs confirment une difficulté. Il y a lieu de remarquer que la difficulté de compréhension univoque provient du vocabulaire employé, qui est dû souvent à de mauvaises traductions de l'anglais au français, ou d'ambiguïtés. La pertinence de quelques objectifs intermédiaires est mise en doute, notamment les objectifs 35 et 36. Le programme devrait proposer des connaissances intégrées aux activités selon la moitié des agentes et des agents d'éducation consultés. On devra délimiter les objets de connaissance du programme et favoriser leur intégration en proposant des activités pertinentes. De plus, selon les directrices et les directeurs d'école et les agentes et les agents d'éducation, le programme devra comporter des éléments qui répondent aux besoins des élèves en difficulté et aux besoins de celles et ceux qui sont presque bilingues ou qui possèdent plus que les exigences du programme du second cycle du secondaire.

Enfin, les préoccupations administratives suivantes sont relevées :

- le fait de privilégier le **matériel authentique** est valable bien qu'il soit difficile d'acquisition en raison du coût lié aux droits d'auteure ou d'auteur;
- le **matériel audiovisuel nécessaire** est également coûteux;
- rappelons aussi l'interrogation des directrices et des directeurs d'école quant à la **formation de certaines enseignantes et enseignants** pour enseigner l'anglais.

5.3 RECOMMANDATIONS

À la lumière de toutes les données recueillies, les recommandations suivantes sont formulées :

- que l'objectif global du programme soit explicité davantage ou réexaminé pour tenir compte du tiers des élèves qui ont des attentes plus élevées;

- que l'approche méthodologique que sous-tend le programme et qui est basée sur l'approche communicative soit expliquée davantage au personnel enseignant et qu'elle soit actualisée par la présentation d'activités où le personnel enseignant maîtrisera davantage la démarche pédagogique dans l'apprentissage par les élèves d'une langue seconde;

- que des techniques d'animation de groupe soient l'objet d'un perfectionnement pour le personnel enseignant et que des ateliers soient offerts sur l'organisation de cours où les mises en situation permettront d'intégrer les objets de connaissance du programme;

- que les objets de connaissance du programme soient mieux cernés et délimités afin de faciliter l'élaboration de mises en situation signifiantes pour l'élève lui permettant de lui faire prendre conscience de ses progrès. Ainsi, la place de la grammaire devra être mieux expliquée à l'aide de situations concrètes, d'exemples dans un guide pédagogique ou autre document de soutien directement accessible au personnel enseignant;

- que les objectifs terminaux et les objectifs intermédiaires soient précisés et explicités au moyen d'exemples. La formulation doit être précise et appuyée d'exemples lorsque cela est nécessaire afin d'assurer une compréhension la plus univoque possible de la part des agentes et des agents d'éducation en ALS;

- que les opérations relevées dans le programme soient mieux définies. Notons les opérations : déduction, découverte, repérage, recherche, interrogation, affirmation et discussion;

- que le programme contienne des propositions relativement aux élèves qui satisfont déjà en début d'année aux exigences de la fin du programme de cinquième secondaire (élèves bilingues) afin de combler les attentes plus élevées d'une bonne proportion d'élèves qui désirent apprendre plus, réaliser plus de progrès;

- que le programme se préoccupe également des élèves en difficulté. À cet effet, que des documents soient élaborés pour adapter le programme à ces élèves;

- que des documents de soutien, courts et pertinents soient produits et permettent de rejoindre dans l'école l'enseignante ou l'enseignant pour assurer son perfectionnement. Ces documents seront offerts aux commissions scolaires et aux établissements d'enseignement privés par le Ministère et porteront sur les opérations définies dans le programme et la façon de les intégrer dans son enseignement, sur les objectifs terminaux et intermédiaires et la façon de les évaluer, les objets de connaissance et la façon de les intégrer dans les activités, sur la façon d'aborder la production orale ou écrite, par des situations spontanées;

- que l'on examine la pertinence de conserver la cote telle qu'elle est prévue dans le programme, qui est peu comprise actuellement et qui crée des contraintes. À cet effet, que des grilles d'évaluation en production soient expérimentées, analysées pour les améliorer;

- que le Ministère s'assure que le matériel didactique corresponde aux réaménagements apportés au programme et au guide pédagogique;

- que se développe une concertation des agentes et des agents d'éducation (commission scolaire ou établissement d'enseignement privé, direction d'école, responsable du dossier ou conseillère et conseiller pédagogique, personnel enseignant) pour favoriser le développement de l'ALS. Ainsi, que l'on s'assure :

  - que les objectifs du programme soient respectés;

  - que le personnel enseignant satisfasse aux exigences d'un programme basé sur l'approche communicative;

  - que les élèves soient encouragés à employer la langue anglaise plus fréquemment dans les cours et à l'occasion d'activités spontanées;

  - que le but de l'évaluation formative et de l'évaluation sommative soit respecté.